

CHARTE DES TEMPS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Nous devons évoquer la charte des temps des personnels administratifs dont la seule nouveauté est le maintien d'un personnel au service du greffe entre 12h00 et 13h00 quand l'effectif le permet.

Nous avons donc étudié de près leur effectif. L'**UFAP UNSa JUSTICE Moulins**, à l'origine de cette demande de permanence, a donc particulièrement évoqué la situation RH du greffe pour arriver à la conclusion qu'il est désormais envisageable de mettre en place cette permanence, puisque les 4 personnels nécessaires sont pourvus. Nous avons, de plus, évoqué le cafouillage autour de la désignation d'un officier adjoint au chef de greffe qui n'a jamais pris ses fonctions au greffe puisqu'il a, dès sa prise de fonction, été redéployé sur un autre poste.

L'**UFAP UNSa JUSTICE Moulins** s'est abstenu sur le vote car, tant que l'écrêtage des heures subsistera, l'UFAP ne votera pas favorablement une charte des temps.

VOTE : UFAP 2 ABSTENTIONS, FO 3 POUR

SITUATION RH

Bien que n'étant pas à l'ordre du jour, les organisations syndicales ont abordé largement la situation RH de l'établissement qui est très inquiétante.

L'**UFAP UNSa JUSTICE Moulins** a évoqué sans tabou les problématiques. Notamment celle de l'évolution des missions, qui ont conduit l'établissement à de nombreuses créations de poste qui ne sont pas prises en compte dans l'organigramme de référence. Cette situation porte gravement préjudice à l'établissement quand nous devons demander des effectifs.

Nous avons évoqué également la situation du collègue mis à disposition du SPIP 03 pour le DDSE. L'**UFAP UNSa JUSTICE Moulins** comprend que le SPIP 03 ait besoin d'un personnel, mais demande que le poste soit proposé à la mobilité de manière à pouvoir récupérer de l'effectif qui lui fait tant défaut. Le personnel actuellement en place, pourra alors faire valoir sa situation auprès de l'administration et officiellement muter ou

permettre à des agents qui attendent depuis de nombreuses années de pouvoir muter sur ce poste. Cette situation, qui devait être provisoire, n'a pas vocation à durer.

Nous avons exhorté notre direction de se montrer plus offensive dans ses demandes RH car la situation est critique.

CHARTRE DES TEMPS DES OFFICIERS

Nous avons ensuite poursuivi l'ordre du jour avec la charte des temps des officiers avec notamment le projet de l'administration de mettre en place des officiers d'ouverture et de fermeture sur les 2 quartiers.

L'**UFAP UNSa JUSTICE Moulins**, pragmatique, a fait valoir que les deux officiers d'astreintes (1 au QMC et 1 au QMA) pouvaient amplement pallier les difficultés sur ces créneaux puisqu'ils doivent pouvoir être présents dans le quart d'heure en cas de nécessité. D'autant plus, que, ce qui est appelé horaire d'ouverture est une arrivée à 7h45 (horaire fixe) avec la possibilité d'arriver à 7h30. L'horaire de fermeture étant porté à 18h30, ce qui a peu de sens sur le QMC.

L'**UFAP UNSa JUSTICE Moulins** a fait valoir que les agents avaient surtout besoin de savoir qu'ils pourront joindre les officiers aux horaires habituels et ne pas devoir subir des horaires changeants toutes les semaines.

L'**UFAP UNSa JUSTICE Moulins** s'est donc naturellement opposée à la mise en place de cette charte des temps.

VOTE : **UFAP UNSa JUSTICE** 2 voix CONTRE, FO 3 POUR

POINT SUR LES PORTES ÉLECTRIQUES AU QMC

L'**UFAP UNSa JUSTICE Moulins** avait tenu à ajouter ce point à l'ordre du jour suite à de nombreux incidents s'étant produit en peu de temps qui auraient pu avoir de très graves conséquences. La modernisation des éléments de sécurité sur les établissements implique de grandes responsabilités. Nous ne pouvons nous permettre d'avoir des portes électriques qui tombent en panne, car de leur fonctionnement découle la sécurité des personnels. Le service technique nous a donc fait le point sur les travaux qui ont été effectués suite à ses défaillances à répétitions. Tous les problèmes ne semblent pas avoir été résolus.

L'**UFAP UNSa JUSTICE Moulins** restera vigilante sur ce dossier.

POINT SUR LES TRAVAUX A VENIR

Le service technique a fait un point aux O.S. sur les travaux programmés. La réfection des cuisines QMC et QMA est programmée en décalé pour permettre à l'une de compléter l'autre le temps de sa réfection complète.

Les 2 monte-charges QMC et QMA seront enfin changés.

La fibre sera posée et le parc informatique modernisé.

Le glacié QMA est programmé, reste à attendre la fin du long processus d'appel d'offre obligatoire au-delà d'une certaine somme. Il faudra malheureusement prendre notre mal en patience.

La zone parloir/zone administrative du QMC va être modifiée pour finir de sécuriser la zone et permettre d'utiliser l'ancienne zone parloir.

Malheureusement, les arbitrages de la DI n'ont pas priorisé la réfection pourtant indispensable de la zone parloir et surtout des 2 miradors du QMA.

Des travaux importants sur le QMA devraient être engagés en 2024 en dotant notamment la MA d'un nouveau PC. Espérons que ce projet sera ambitieux et permettra au QMA de pouvoir obtenir les conditions de travail et de sécurité qu'elle mérite avec un nouveau système vidéo et des miradors dignes de ce nom !

L'**UFAP UNSa JUSTICE** Moulins sera particulièrement attentive au projet qui sera porté.

Pour les représentants du CTS

Le secrétaire local

Cédric Rochis